

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 03.070

L'An Deux Mille Trois, le 30 juin à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Henri LE GUEUT, Premier Adjoint au Maire.

**DATE DE CONVOCATION**

20 JUIN 2003

**DATE D'AFFICHAGE**

20 JUIN 2003

**ETAIENT PRESENTS** : MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, DENIS, Adjoints,

Melle BARRAUD-DUCHERON, M. BUJARD, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, DOUMECQ, DURAND, GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme JOLY, M. LIBOUBAN, Mmes MOINET, PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, SIMONNET, Melle TURPIN, Conseillers.

**ETAIENT REPRESENTES** : M. CHABANEAU représenté par M. LE GUEUT  
M. CAU représenté par Mme DURAND  
M. COASSIN représenté par M. BUJARD  
M. FAVRE représenté par Mme PELTIER  
Melle ISENDICK représentée par Mme GEOFFROY

**ABSENTS-EXCUSES** : M. MOST, M. MERLE, Melle LABEYRIE.

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 25  
Nombre de Votants : 30

Melle TURPIN a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET** : CONSTRUCTION DU COMPLEXE TOURISTIQUE "LES JARDINS DU MONDE -  
COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE

**VOTE** : 24 POUR  
2 ABSTENTIONS  
4 CONTRE

Par délibération en date du 7 Décembre 1998, le Conseil Municipal a décidé de confier, par mandat, la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du complexe touristique "Les Jardins du Monde" à la SEMDAS.

Conformément à l'article L 1523-3 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'article 28 de la convention de mandat, la SEMDAS doit fournir un compte-rendu annuel à la Collectivité.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le compte-rendu annuel à la Collectivité dressé par la SEMDAS pour l'année 2001,
- VU l'avis favorable de la Commission de Travaux du 12 mars 2003,
- APRES en avoir délibéré,

#### **D E C I D E**

- d'approuver ledit compte-rendu annuel établi par la SEMDAS pour l'année 2001.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire  
Compte-tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 2 juillet 2003  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général Adjoint des  
Services,**

**H. THOMAS**